

LES INFIRMIERS ET INFIRMIERES ANESTHESISTES A L'ECHELLE MONDIALE: PRATIQUE, EDUCATION ET REGLEMENTATION

En 1977, l'Assemblée Mondiale de la Santé a décrété que tous ses états membres devaient s'efforcer d'atteindre, d'ici l'an 2000, un niveau de soins médicaux qui permettrait à leurs citoyens de mener une vie socio-économique productive. La principale stratégie de cette "santé pour tous d'ici l'an 2000" est fondée sur le développement d'une infrastructure médicale qui commence tout d'abord par des soins médicaux de base pour l'ensemble de la population. Ces soins de base comprennent les soins de maternité et les soins infantiles, ainsi que l'identification, le dépistage et le traitement de maladies et blessures graves les plus fréquemment rencontrées dans le domaine médical. Les qualifications et les ressources nécessaires à dispenser ce type de soins médicaux de base font appel la plupart du temps à des interventions et procédés qui sont relativement simples et qui peuvent cependant sauver des vies ou éviter de nombreuses infirmités aux patients traités. On a recours à ce genre de procédés lors de complications graves durant un accouchement en intervenant auprès de la mère et de son fœtus, ou encore lors de simples réductions de fractures déplacées de la jambe ou du bras. Ce type de soins ne peut être dispensé avec humanité sans avoir recours à l'anesthésie.

Dans de nombreux pays, les infirmiers et infirmières se chargent de l'anesthésie, bien que ce fait soit inconnu de tous. Cette étude internationale des infirmiers anesthésistes a été menée afin de rassembler des informations sur la quantité et la qualité des soins d'anesthésie dispensés par des infirmiers dans toutes les régions des pays sélectionnés par l'Organisation mondiale de la santé. Cette étude fournit des informations qui serviront de point de départ à la planification future des ressources humaines et de l'éducation des anesthésistes.

METHODES UTILISEES ET RESULTATS: Lors de la Phase I de cette étude, des questionnaires ont été traduits en cinq langues. Ils ont été ensuite envoyés aux Ministères de la Santé de 164 pays, aux organisations nationales d'infirmiers (de 154 pays) et aux dirigeants d'organisations d'infirmiers (dans 76 pays). Ces questionnaires demandaient si dans leurs pays respectifs, les infirmiers administrent ou aident à administrer l'anesthésie. Il a été demandé aux personnes interrogées de fournir les noms et adresses des infirmiers anesthésistes qui pouvaient participer à la Phase II de cette étude. **RESULTATS DE LA PHASE I:** Les réponses que nous avons reçues de 107 pays (dont 59% font partie de l'OMS) ont montré que ce sont les infirmiers qui administrent l'anesthésie dans leurs pays. 9 pays ont déclaré que les infirmiers prennent part à l'anesthésie. Dans 18 pays, les résultats ont été peu concluants, bien qu'il est à même de penser que dans un bon nombre de ces pays les infirmiers se chargent de l'anesthésie. Les personnes interrogées dans 112 de ces pays nous ont fourni les noms et adresses de 624 infirmiers anesthésistes.

Lors de la Phase II de cette étude, nous avons traduit en quatre langues les questionnaires comportant des questions touchant à la pratique (80 questions), l'éducation (16 questions) et la réglementation (17 questions) de l'anesthésie. Ils ont été ensuite envoyés à chacun des 624 infirmiers anesthésistes de la Phase I de l'étude. **RESULTATS DE LA PHASE II:** 299 personnes interrogées dans 92 pays ont prouvé le bien fondé des résultats de la Phase I. Les personnes interrogées ont déclaré que les infirmiers anesthésistes administrent jusqu'à 77% des anesthésies en zones urbaines et 75% en zones rurales dans leurs pays respectifs. Les personnes interrogées ont également déclaré que dans les hôpitaux où ils exercent, les infirmiers anesthésistes administrent 85 % de toutes les anesthésies lors de césariennes, et administrent les sédatifs pour l'anesthésie (77%), réalisent les intubations trachéales (74%), administrent les rachianesthésies (57%), les anesthésies péridurales (44%), surveillent les patients en cours d'opération (79%) et s'occupent de la surveillance des patients lors de la première partie de la période post-opératoire (54%). Cinquante sept pour cent des personnes interrogées ont déclaré qu'ils ne pouvaient exercer sans la présence d'un médecin anesthésiste (la plupart de ces personnes faisaient partie de la Communauté Européenne et des pays avoisinants), le reste (43%) a déclaré ne pas avoir à se soumettre à de telles conditions. Toutes les personnes interrogées ont déclaré avoir reçu une formation traditionnelle en anesthésie, cependant la plupart d'entre elles ont dû se rendre à l'étranger pour recevoir cette formation. Cinquante pour cent ont déclaré que la formation continue pour les infirmiers anesthésistes n'existait pas dans leur pays. 74% des personnes interrogées ont déclaré que les règlements hospitaliers ainsi que la réglementation gouvernementale (60%) régissent leur pratique de l'anesthésie.

Parmi les changements qui amélioreraient la pratique de l'anesthésie pour les infirmiers et infirmières, nous avons noté une plus grande facilité d'accès à la formation continue et une législation plus favorable. Nous avons aussi relevé que bien que les infirmiers anesthésistes se chargent de la majeure partie, et dans certains pays de l'ensemble, de l'anesthésie, leurs gouvernements respectifs ne reconnaissent que très rarement leur contribution aux soins médicaux. Si tous les pays veulent disposer de cette "santé pour tous", il est impératif de mettre en place des systèmes de soins dotés d'une responsabilité budgétaire mettant à profit les services offerts par un personnel médical qualifié. Il est essentiel que les personnes décrétant les lois qui régissent les soins médicaux à l'échelle nationale réalisent qu'à l'heure actuelle ce sont les infirmiers anesthésistes qui se chargent de la majeure partie des soins d'anesthésie au niveau mondial et que des soins d'anesthésie efficaces et rentables ne peuvent se passer des infirmiers et infirmières anesthésistes. Afin de mettre à profit les ressources de ce personnel médical, il est indispensable d'augmenter le nombre des programmes éducatifs de formation pour les infirmiers anesthésistes ainsi que de mettre en œuvre une législation plus favorable.

Maura S. McAuliffe, CRNA, Doctorat
Infirmière-Chercheuse: Fédération Nationale
des Infirmiers Anesthésistes
2815 Legendary Court
Silver Spring, MD 20906 USA

Beverly Henry, RN, Doctorat, FAAN
Professeur et Assoc Dean
Université d'Illinois à Chicago, Faculté d'Infirmierie
845 South Damen Ave.
Chicago, IL 60612 USA